



FÉVRIER 2022

RAPPORT DU CHAMPION



DEUXIEME RAPPORT DE SON
EXCELLENCE MONSIEUR ALASSANE
OUATTARA, PRESIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE,
**CHAMPION DU SUIVI DE LA MISE EN
ŒUVRE DE L'AGENDA 2063 ET DE SON
PREMIER PLAN DÉCENNAL 2014-2023**

Table des matières

RESUME EXECUTIF

1. INTRODUCTION

2. RESULTATS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063 ET DE SON PREMIER PLAN DECENNAL

2.1- Progrès à ce jour par Aspiration

2.2- Performances réalisées en 2021

2.3- Analyse comparative des performances réalisées entre 2019 et 2021

3. SYNTHÈSE DES PERFORMANCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

4. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PHARES DE L'UNION AFRICAINE

4.1- Zone de libre-échange continentale africaine

4.2- Réseau ferroviaire intégré à grande vitesse de l'Afrique

4.3- Marché unique africain du transport aérien

4.4- Institutions financières africaines

4.5- Barrage Grand Inga

5. IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19 ET RIPOSTE DE L'UNION AFRICAINE

6. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

6.1- Coordination et Partenariat

6.2- Communication

6.3- Appropriation (domestication) de l'Agenda 2063

6.4- Dispositifs de Suivi et Evaluation

7. ÉTAT DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

8. DEFIS ET ENSEIGNEMENTS TIRES

9. RECOMMANDATIONS

9.1 - Soutien et responsabilité politiques accrus

9.2 Renforcement de la programmation

9.3 Gestion des données et capitalisation des connaissances

9.4 Mobilisation des ressources

9.5- Evaluation du 1^{er} plan décennal et formulation du 2^e plan décennal

9.6-Recommandation relative au mandat du Champion

10. CONCLUSION

RESUME EXECUTIF

Ce rapport fait l'état de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il présente la performance globale réalisée au plan continental et au niveau des aspirations et des objectifs. Il fait également l'état d'avancement des projets phares. Ce rapport synthétise les défis majeurs rencontrés, tire quelques enseignements de la mise en œuvre et propose des recommandations pour aider à remédier à ces difficultés.

1. Performances enregistrées dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063

La performance globale réalisée par le Continent africain dans l'atteinte de sept aspirations se situe à 51%. Ce score est en progression comparé à celui réalisé en 2019, qui était de 32%.

S'agissant des Aspirations, le continent africain a réalisé sa plus forte performance au niveau de l'Aspiration 2 « Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine » avec un score de 84%. Ce résultat est imputable aux progrès enregistrés dans la mise en œuvre du projet sur Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Aussi, les efforts ont permis de performer dans la réalisation de l'aspiration 6 « une Afrique dont le développement est axé sur ses citoyens, puisant dans le potentiel de ses populations » avec un score global de 67% en 2021.

Les résultats les moins significatifs ont été notés au niveau de l'aspirations 1 « Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable » et l'aspiration 3 « Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit » avec des scores respectifs de 37% et 42% en 2021.

Au niveau des objectifs, l'analyse des grandes tendances entre 2019 et 2021 montre que plus de 75% des objectifs ont évolué positivement. Cependant les objectifs 1 « Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous », Objectif 15 « Une Architecture africaine de Paix et de Sécurité entièrement » et l'objectif 18 « Une jeunesse engagée et responsabilisée » ont enregistré des contreperformances sur la période.

En effet, d'un score de 56% en 2019, la performance au niveau de l'objectif 1 s'est établie à 31% en 2019. Il en est de même de l'objectif 18, dont la performance a baissé sensiblement passant de 38% en 2019 à 33% en 2021.

Les meilleurs scores ont été enregistrés au niveau des Objectifs 3, 10 et 17 qui se rapportent à la santé, aux infrastructures, à la promotion du genre. L'objectif 5 relatif à l'agriculture et l'objectif 19 portant sur partenariat et la coexistence pacifique ont enregistrés de performances modérées tandis que l'objectif 1 et 4 respectivement relatif au bien-être et à l'Emploi ont enregistré les scores les plus faibles de 31% et 29%.

Au niveau régional, l'Afrique de l'Est a enregistré la plus forte performance avec un score global de 53% par rapport aux objectifs de 2021, suivie de l'Afrique australe avec 50%.

L'Afrique de l'Ouest a obtenu un score de 45%, l'Afrique centrale de 42% et l'Afrique du Nord de 39%.

2. Etat d'avancement des projets phares

Les quatorze (14) projets phares ont des stades de maturité et de mise en œuvre variés. **Le projet de la zone de libre-échange continentale** présente un niveau d'exécution satisfaisant. A ce jour, 54 Etats africains ont signé l'Accord sur la ZLECAf et 42 l'ont ratifié et 39 ont déposé leurs instruments de ratification. Aussi, 43 pays, représentant 78% des membres de l'UA, ainsi que quatre unions douanières ont soumis leurs offres tarifaires. Depuis le 1er janvier 2021, le Protocole commercial de l'accord sur la ZLECAf est entré en vigueur. De plus, le Secrétariat de la ZLECAf basé à Accra au Ghana est pleinement opérationnel depuis août 2020.

Des progrès relativement moyens ont été enregistrés au niveau des projets de réseau ferroviaire intégré à grande vitesse de l'Afrique de même que le projet de marché unique africain du transport aérien.

Les projets d'Institutions financières africaines et du Barrage Inga ont enregistré les progrès les plus lents.

3. Impact de la COVID-19 et Riposte de l'Union Africaine

Les économies africaines ont été fortement éprouvées depuis de la pandémie, en raison des mesures de restriction et de contrôle, mis en place par les Etats membres. En outre, des perturbations ont été enregistrées dans les entreprises de même qu'une baisse significative des investissements directs étrangers, entraînant une baisse du PIB de 5,5% en 2019 à 0,7% en 2021.

Face à cette situation, des actions de réponses ont été proposées par l'Union africaine et portent entre autres sur la coordination de la riposte sanitaire continentale à la pandémie à COVID-19, le partenariat pour l'accélération des tests de la COVID-19 (PACT) ainsi qu'avec le secteur privé. De plus, le fonds de riposte à la pandémie de COVID-19 a été mis en place.

4. Dispositions institutionnelles

Le rapport présente les acquis enregistrés au niveau des dispositions institutionnelles. En effet, la coordination s'est davantage renforcée entre les Agences membres du Groupe de Technique, et avec l'équipe du Champion pour le suivi de l'Agenda 2063. D'importants acquis sont également à noter dans le domaine du suivi et évaluation, matérialisés par la révision du manuel des indicateurs, le démarrage du processus d'évaluation du premier plan décennal et de préparation du second plan décennal (2024-2033). Les progrès restent lents au niveau de l'appropriation de l'Agenda 2063 au sein des Etats membres et des Communautés.

5. Etat de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063

La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 a été menée par la Banque Africaine de Développement en liaison avec les Communautés Economiques Régionales et les Etats membres. Dans ce cadre, la BAD a accordé d'importants financements pour soutenir le développement national, la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063, notamment la ZLECAF à hauteur de 4,8 millions de dollars EU. De plus, la BAD a financé la préparation du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA Phase II) à hauteur de 5 millions de dollars EU. La BAD s'est également engagée à soutenir financièrement l'initiative de l'Union africaine pour la riposte à la pandémie de COVID-19.

Toutefois, l'opérationnalisation de la stratégie de mobilisation des ressources demeure primordiale pour accélérer la mise en œuvre des programmes et projets de l'Agenda 2063 aux niveaux régional et national.

6. Défis et Recommandations

Défis

- ✓ Faiblesse des systèmes statistiques nationaux ne permet pas la collecte des données pour le renseignement de certains indicateurs.
- ✓ Faible mobilisation des ressources liée aux retards de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources
- ✓ Faibles progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la plupart des projets phares
- ✓ Défi lié à la diffusion des outils de communication sur l'Agenda 2063 au sein des Etats Membres
- ✓ Absence de structure adéquate pouvant garantir la coordination effective de la mise en œuvre et la gestion des résultats de l'Agenda 2063 comme requis dans le cadre de suivi et évaluation de l'Agenda 2063 développé par la Commission de l'Union Africaine
- ✓ Capacités techniques limitées au sein des Etats membres pour assurer un suivi efficace de l'Agenda 2063
- ✓ Insuffisance de données statistiques fiables pour le renseignement des indicateurs

Recommandations

- ✓ Renforcer les revues collectives, des réflexions conjointes, l'apprentissage des pairs et la responsabilité mutuelle sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la production des rapports de suivi.
- ✓ Consolider les mécanismes institutionnels pour la vulgarisation et le suivi de l'Agenda 2063, ainsi que la production de rapports et le partage d'expérience au niveau national et local.
- ✓ Renforcer les capacités des États membres de l'UA et des CER à élaborer des projets susceptibles d'être financés et travailler en étroite collaboration avec la BAD et d'autres institutions financières africaines pour identifier et concevoir des projets

viables permettant de réaliser les objectifs des plans décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063

- ✓ Réviser certaines cibles de l'Agenda 2063, sur la base d'analyses et de preuves et en tenant compte des différents contextes des régions et des États membres de l'UA
- ✓ Dans l'immédiat et à court terme, mettre davantage l'accent sur des domaines prioritaires spécifiques, plus susceptibles de permettre une reprise et une croissance socio-économiques accélérées, et investir dans ces domaines.
- ✓ Inclure dans le deuxième plan décennal de mise en œuvre un objectif et un domaine prioritaire concernant le renforcement de la résilience de l'Afrique face aux catastrophes naturelles et à d'autres événements de grande ampleur et à fort impact tels que les pandémies mondiales.
- ✓ Encourage les États membres appliquant la décision 987 (xxxii) du Conseil exécutif de janvier 2018 qui demande une allocation de 0,15 % de leurs budgets nationaux au financement des systèmes statistiques ; et demander aux autres États membres de s'y conformer. Il est recommandé qu'au moins 0,05 % de ces fonds soient alloués au processus de préparation des rapports de mise œuvre de l'Agenda 2063.
- ✓ Favoriser l'engagement des ressources humaines et financières États membres de l'UA pour renforcer les capacités en matière de statistiques et de données afin d'assurer la disponibilité des données pour l'établissement de rapports précis et l'évaluation de l'impact.
- ✓ Encourager les États membres, le secteur privé et les partenaires en développement à financer la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- ✓ Accélérer la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources intérieures au niveau des États membres et des CER, pour faciliter le financement de la mise en œuvre des programmes et projets de l'Agenda 2063.
- ✓ Approfondir la collaboration et mobiliser le soutien politique pour lutter contre les flux financiers illicites et les fuites des capitaux, et en s'appuyant sur le prélèvement de la taxe sur les importations éligibles à 0,2% décidé par la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA.
- ✓ Accélérer l'intégration des marchés financiers à l'échelle régionale et continentale.
- ✓ Réaliser l'évaluation du 1er plan décennal au cours de l'année 2022.
- ✓ Elaborer le document du 2e plan décennal sur la base des recommandations de l'évaluation du 1er plan décennal.
- ✓ Faire le plaidoyer pour permettre à l'équipe du Champion d'être membre du Comité Ministériel de suivi de l'Agenda 2063.

1. INTRODUCTION

L'Agenda 2063 est le programme de développement de l'Afrique sur une période de cinquante ans allant de 2014 à 2063, adopté par les chefs d'État et de Gouvernement lors du 50^{ème} anniversaire de la création de l'UA. Ce programme est inspiré par la vision de l'Union Africaine (UA), à savoir « une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». Il vise à orienter les décisions en matière de planification et d'investissement aux niveaux, national, régional et continental.

Dans le but d'atteindre les résultats visés dans le premier plan décennal (2014-2023) de mise en œuvre de l'Agenda 2063, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, a été désigné « Champion pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 » à l'issue du 28^{ème} sommet de l'UA de janvier 2017. En raison de la convergence entre le Premier plan décennal et le Programme des Nations Unies (ONU) pour le développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030), le Champion a été mandaté pour élaborer des rapports analytiques sur les progrès et les performances des programmes de développement mondiaux et continentaux en utilisant le Cadre de suivi et d'évaluation approuvé par l'UA, reposant sur l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Le premier rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 a été élaboré en 2019 et s'est largement inspiré d'une analyse des rapports de trente et un (31) États membres de l'UA et de six (6) Communautés Economiques Régionales (CER). Ce présent, le deuxième à l'échelle continentale, établi sur une base biennale et présente les analyses des rapports d'étapes reçus de trente-huit (38) États membres de l'UA sur la mise en œuvre du Plan décennal dans le cadre de l'Agenda 2063.

Ce rapport fait également ressortir les résultats cumulés obtenus par le continent au cours des huit dernières années du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les résultats sont présentés sous forme de progrès et de performances du continent, sur la base d'une évaluation des valeurs réelles par rapport aux valeurs projetées en 2021. Il présente également les progrès accomplis par le continent dans la mise en œuvre des projets phares de l'Union, ainsi que les mesures prises pour accélérer la prise en compte du plan d'action de l'Afrique dans les législations nationales des États membres. En outre, les efforts déployés par le continent pour améliorer la mobilisation des ressources nationales sont présentés dans le présent rapport. Compte tenu de l'apparition de la pandémie de COVID-19, le rapport présente une analyse de l'impact et des mesures mises en place par l'Afrique pour contenir la propagation du virus et atténuer ses effets sur le paysage socio-économique du continent.

❖ Rappel du mandat du Champion

La feuille de route qui accompagne le mandat du Champion se décline selon les principaux axes suivants :

- ***Soutenir la vulgarisation et l'appropriation de l'Agenda 2063*** avec l'appui du Comité

Ministériel de suivi de l'Agenda 2063, notamment *en favorisant l'engagement des autres Chefs d'Etat, des Communautés Economiques Régionales, des Organisations Non Gouvernementales, du secteur privé et des populations africaines en général. Cette vulgarisation devra se poursuivre* lors des grandes rencontres internationales ;

- **Impulser la mise en œuvre des 15 projets phares de l'Agenda 2063**, à travers notamment le portage de 2 à 3 projets et la proposition de désignation d'autres Champions continentaux pour des projets phares en cours de maturation ;
- **Aider au déploiement du cadre de suivi et évaluation harmonisé** destiné à faciliter la production de rapports conjoints réguliers intégrant l'Agenda de développement durable des Nations Unies (ODD), l'Agenda 2063 et le Plan stratégique (High five) de la Banque Africaine de Développement (BAD) et ;
- **Aider à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières pour l'Agenda 2063.**

2. RESULTATS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063 ET DE SON PREMIER PLAN DECENNAL

2.1- Progrès au niveau des Aspirations

Le continent a fait des efforts supplémentaires pour promouvoir la mise en œuvre de son premier plan décennal en réalisant un score global de 51% dans l'atteinte de ses sept aspirations. Il convient de souligner qu'en 2021, le continent a obtenu de meilleurs résultats qu'en 2019, année où il avait enregistré un score global de 32 %. Cependant, les performances sont différentes d'une aspiration à une autre.

S'agissant de **l'aspiration 2** « *Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine* », le continent a enregistré un score global de 84% dans la réalisation des objectifs. Ces bons résultats sont principalement dus aux progrès réalisés par l'Afrique dans la mise en œuvre de certains de ses projets phares, notamment l'Accord sur la mise en place de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Au nombre des autres avancées, il convient de citer la signature et la ratification de l'accord sur la ZLECAf par 54 et 42 États membres de l'UA respectivement, ce qui a permis l'entrée en vigueur de ce projet phare le 1^{er} janvier 2021. En outre, dans le cadre des efforts visant à rendre opérationnel le marché unique africain du transport aérien (SAATM), 35 États membres de l'UA, qui représentent 89 % du trafic aérien intra-africain, ont signé l'engagement solennel de soutenir la pleine mise en œuvre opérationnelle du SAATM.

Au niveau de **l'aspiration 6** « *une Afrique dont le développement est axé sur ses citoyens, puisant dans le potentiel de ses populations* », le continent a réalisé un score global de 67% en 2021. Cette performance résulte des efforts entrepris au sein des Etats membres pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Le continent a également réalisé un score de 63% en 2021 au niveau de **l'aspiration 4** « *Une Afrique en paix et en sécurité* », comparativement au score de 48% en 2019. Cette

performance s'explique par l'existence de conseils de paix fonctionnels dans la plupart des États membres et par la diminution du nombre de décès dus à des conflits armés, à des différends religieux ou ethniques. Toutefois, des conflits résiduels sont à signaler dans certaines régions du continent, de même que la persistance du terrorisme armé.

Les performances du continent en ce qui concerne **l'aspiration 3** « Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit » ont été modestes avec un score de 42% en 2021. Cela est essentiellement dû aux faibles scores réalisés sur le plan des institutions compétentes et un leadership transformé à tous les niveaux. Néanmoins, la plupart des États membres ont fait état de progrès importants, notamment en ce qui concerne la prise en compte de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance dans leurs législations nationales.

S'agissant de **l'aspiration 1** « Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable » les résultats obtenus sont relativement faibles, avec un score global de 37% par rapport aux valeurs prévues en 2021. Ces faibles performances peuvent être attribuées principalement à une baisse du taux de croissance du PIB réel qui est passé à 0,7% en 2021, et à une augmentation du taux de chômage atteignant 15 % en 2021. En dépit de ces faibles résultats, le continent a enregistré des progrès louables dans l'amélioration de l'accès des ménages et de la population à l'électricité et à l'internet. En outre, l'Afrique a enregistré des progrès substantiels dans les domaines liés à la santé, notamment l'amélioration de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, et la réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

2.2- Performances réalisées en 2021

2.2.1- Bonnes performances (Objectifs 3, 10 et 17)

Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et bien nourris

Le deuxième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 met en évidence les priorités transversales de nombreux États membres de l'UA pour renforcer leurs systèmes de santé. L'épidémie de COVID-19 a entraîné une augmentation des ressources financières allouées au secteur de la santé, tant pour endiguer la propagation du virus que pour renforcer d'autres systèmes de santé connexes ; ce qui a permis d'enregistrer une performance de 77%, réalisant ainsi des progrès substantiels dans des domaines spécifiques tels que l'amélioration de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et la réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Objectif 10 : Des infrastructures de classe mondiale sur tout le continent africain

Les États membres africains ont continué à démontrer leur engagement et le grand intérêt qu'ils portent au développement des infrastructures. Dans de nombreux États, les infrastructures sont considérées comme un élément clé pour stimuler la croissance et le développement, puis pour promouvoir le commerce régional, l'intégration et la transformation économique globale. Le continent a enregistré une performance globale de 70 % dans la construction d'infrastructures régionales et continentales qui relient les pays africains et visent à faciliter la circulation des personnes, des biens et des services. Certes, les performances en matière de mise en œuvre des autoroutes transafricaines, des chaînons

manquants et du réseau ferroviaire à grande vitesse ont connu un ralentissement ; cependant, le fort engagement des États membres à adhérer au Marché unique africain du transport aérien (SAATM) et à en mettre en œuvre toutes les mesures à hauteur de 80%, les mégawatts ajoutés au réseau national et la proportion de la pénétration des téléphones mobiles sur le continent expliquent ces bons résultats globaux.

Objectif 17 : Pleine égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie

L'égalité entre les hommes et les femmes occupe une place centrale dans les efforts déployés par l'Afrique pour réaliser les aspirations, les objectifs et les cibles inscrits dans le premier plan décennal de l'Agenda 2063. En conséquence, le continent a fait des progrès considérables pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, ce qui s'est traduit par un score de 81 %. Par exemple, il y a eu une réduction significative de la proportion de femmes et de filles subissant des violences sexuelles et physiques se situant à 21,2% en 2021. De même, la proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation génitale féminine ou une excision est de 27 % en 2021, ce qui représente une performance de 70 % par rapport à l'objectif de 23 % fixé pour 2021. De la même manière, la proportion de femmes au sein de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits acquis sur des terres agricoles est de 23% en 2021, bien qu'elle soit inférieure au taux prévu de 39% pour 2021. En outre, la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les organes régionaux et locaux est de 27,6 % en 2021.

2.2.2- Performances modestes (Objectifs 5, 11 et 19)

Objectif 5: Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues

Le secteur agricole joue un rôle important dans l'économie de la plupart des pays africains compte tenu du fait qu'il emploie environ 65% de la population active du continent. Dans les cadres de développement mondiaux, régionaux et nationaux tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) de l'UA, les États membres de l'Union ont mis en œuvre des réformes et des initiatives de transformation visant à améliorer le secteur agricole. Grâce à ces efforts, le continent a enregistré un score de 59% en ce qui concerne la stimulation de la production et de la productivité agricoles, mesurée à partir des taux de croissance des rendements obtenus en ce qui concerne les cinq principaux produits agricoles nationaux prioritaires.

Objective 11: Valeurs démocratiques, pratiques, principes universels des droits de l'homme, justice et état de droit enracinés

Les pays africains prennent des mesures progressistes pour approfondir la culture de la bonne gouvernance, renforcer les valeurs démocratiques, l'égalité des sexes, le respect des droits de l'homme, la justice et le maintien de l'État de droit. Bien que la performance globale de cet objectif ait atteint 42% en 2021, les cibles initiées de certains indicateurs de l'objectif n'ont pas été atteintes, en particulier celles liées à la domestication de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ainsi qu'à l'accès à des élections libres et équitables et protection des droits de l'homme. Les défis persistants pour promouvoir cet objectif restent pertinents pour la domestication et l'opérationnalisation de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Bien que 46 États membres de l'UA

aient signé, 34 l'ont ratifiée et 6 n'ont ni signé ni ratifié la Charte, peu de pays progressent dans la mise en œuvre de cette Charte.

Objectif 19 : L'Afrique, partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique.

L'Afrique reste déterminée à réécrire l'histoire de son développement. En conséquence, l'accent est mis sur le renforcement de l'information systémique et des capacités statistiques qui sous-tendent les décisions et la position de l'Afrique sur les engagements mondiaux en matière de développement. Au cours de la période considérée, 94 % des États membres de l'UA auraient mis en place des instruments juridiques relatifs aux statistiques conformes aux principes fondamentaux des statistiques officielles. De même, le nombre d'États membres de l'UA disposant de mécanismes institutionnels pour la coordination et la compilation des données statistiques se situe à 42 par rapport à une cible de 55 États en 2021. En outre, la proportion moyenne du budget national allouée à la mise en œuvre de systèmes statistiques fonctionnels est de 0,07% en 2021.

2.2.3- Faibles performances (Objectifs 1, 4 et 12)

Objectif 1 : un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour toutes les populations africaines

La performance globale 2021 du continent en ce qui concerne le premier objectif de l'Agenda 2063 a été de 31%. Cette contre-performance peut être attribuée, en partie, à une évolution relative de certains paramètres spécifiques. Par exemple, le PIB réel par habitant qui devait augmenter de manière significative pour s'établir à 3 204 dollars américains en 2021, a plutôt enregistré une légère augmentation pour se situer à 2 618 dollars. En outre, il a été constaté une contraction de la croissance au niveau des économies africaines et une augmentation du taux de chômage, qui est passé de 11 % en 2013 à 15 % en 2021. Le niveau d'inégalité des revenus tel que mesuré par le coefficient de Gini a légèrement diminué à 38,2, et n'a pas atteint le chiffre de 33,6 prévu pour 2021. La prévalence de la sous-alimentation est restée élevée (24%) entre les deux années de référence loin de la cible de 9% prévue pour 2021. La population ayant accès à l'eau potable a augmenté nominalement à 64%, mais est restée en deçà de la valeur cible de 97% prévue pour 2021. Les faibles performances du continent dans certains des domaines prioritaires tels que les revenus, les emplois et le travail décent, ainsi que la pauvreté, l'inégalité et la faim, peuvent être attribuées en partie au stress macroéconomique mondial provoqué par la pandémie de COVID-19.

Objectif 4 : Économies transformées et création d'emplois

Partout en Afrique, les pays ont œuvré à la promotion de la croissance industrielle par le biais de diverses approches, notamment en créant des zones économiques spéciales, en soutenant les micros, petites et moyennes entreprises et en intervenant dans d'autres domaines clés, conformément au Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) de l'UA. En dépit de ces efforts, les résultats enregistrés en matière de transformation économique et de création d'emplois sont peu satisfaisants, avec un score global de 29%. Largement attribué à la pandémie de COVID-19 qui a eu des effets néfastes

sur les économies, le taux de croissance global du PIB du continent a considérablement baissé à 0,7% par rapport à la cible de 7% en 2021. De même, la part de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB national a été plus faible que prévu, se situant à 11% et 2% contre les valeurs prévues de 15% et 4% respectivement en 2021. Alors que l'Afrique accorde une grande importance à la recherche et au développement (R&D), la part des dépenses en R&D dans le PIB national était de 0,45%, bien en deçà de l'objectif de 1%.

Objectif 12 : Institutions capables et leadership transformé en place à tous les niveaux Faible

La performance générale de cet objectif n'est que de 32%. La corruption et le manque de capacités institutionnelles sont des défis persistants dans de nombreux pays africains. Bien que les pays aient adopté des cadres législatifs et institutionnels pour les pratiques de lutte contre la corruption, la proportion de personnes qui ont déclaré avoir payé un pot-de-vin à un agent public au moins une fois ou avoir été sollicitées pour un pot-de-vin au cours des douze mois précédents est passée de 9,5 % en 2013 à 31,4 % en 2021 selon la performance globale sur cet indicateur. Les pays ont également signalé un manque de disponibilité des données sur cet indicateur et des problèmes de code d'éthique. Ainsi, des efforts accrus doivent être déployés pour renforcer l'opérationnalisation des normes de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC) et de la Charte africaine des valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration (ACVPPSA) dans la gestion des affaires publiques.

2.3- Analyse comparative des performances réalisées entre 2019 et 2021

L'analyse des grandes tendances au niveau des objectifs entre 2019 et 2021 montre que plus de 75% des objectifs ont évolué positivement. Cependant les objectifs 1, 15 et 18 n'ont pas enregistré de bonnes performances.

Goal 1: Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous



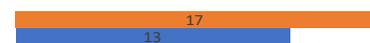
Goal 2: Des citoyens bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation



Goal 3: Des citoyens en bonne santé et bien nourris



Goal 4: Économies transformées et création d'emplois



Goal 5*: Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues



Goal 6: Économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée



Goal 7: Économies et communautés respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique



Goal 8: Afrique unie (fédérale ou confédérée)



Goal 10: Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent



Goal 20: L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement



2019 2021

Reference: 0 -39 % : Poor performance; 40-70% : Moderately good performance; 70% and above: Good Performance.

Goal 11: Les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit sont pleinement ancrés



Goal 12: Des institutions compétentes et un leadership transformé en place à tous les niveaux



Goal 13: La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées



Goal 14: Une Afrique stable et pacifique



Goal 15: Une Architecture africaine de Paix et de Sécurité entièrement fonctionnelle et opérationnelle



Goal 16: La Renaissance culturelle africaine est prééminente



Goal 17: Pleine égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie



Goal 18: Une jeunesse engagée et responsabilisée



Goal 19: L'Afrique, partenaire majeur dans les affaires internationales et la coexistence pacifique



Goal 5*: No data for 2019

Goal 9: Key Continental Financial and Monetary Institutions established and functional: No data available

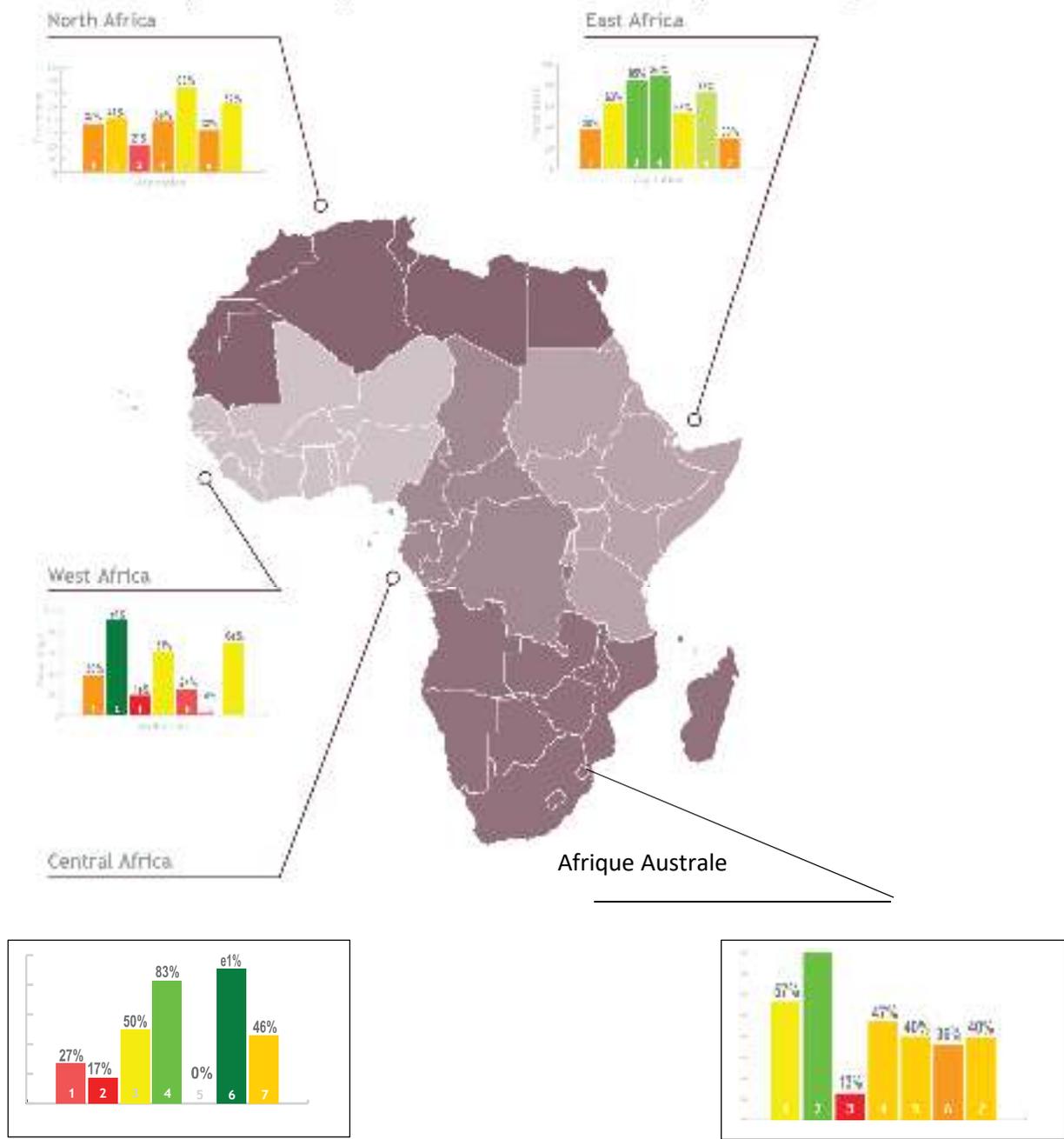
Source : Rapport continental sur l'Agenda 2063 – Février 2022

3. SYNTHÈSE DES PERFORMANCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

Au niveau régional, l'Afrique de l'Est a enregistré la plus forte performance avec un score global de 53% par rapport aux objectifs de 2021, suivie de l'Afrique australe avec 50%.

L'Afrique de l'Ouest a obtenu un score de 45%, l'Afrique centrale de 42% et l'Afrique du Nord de 39%.

Tableau de bord de la performance régionale sur la mise en œuvre des aspirations de l'Agenda 2063



4. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PHARES

Les projets phares de l'UA sont des composantes de l'Agenda 2063 qui incarnent des programmes, des projets et des initiatives de transformation à l'échelle continentale visant à accélérer la croissance économique de l'Afrique et à promouvoir une identité commune en mettant en valeur l'histoire et la culture dynamique du continent. Les projets phares portent

sur un large éventail de domaines, notamment les infrastructures, l'éducation, la science, la technologie, les arts et la culture, ainsi que des initiatives dans le domaine de la paix et de la sécurité. À ce jour, l'UA compte quinze (15) projets phares. Le paragraphe suivant présente l'état d'avancement de cinq projets. L'analyse détaillée de l'ensemble des 15 projets figure en annexe de ce rapport.

4.1- Zone de libre-échange continentale africaine

A ce jour, 54 Etats africains ont signé l'Accord sur la ZLECAf et 42 l'ont ratifié et 39 ont déposé leurs instruments de ratification, ce qui témoigne d'un haut niveau d'engagement politique en faveur de l'intégration des marchés en Afrique. Par cet acte, les pays africains ont convenu de supprimer les droits de douane sur 97% des marchandises, de libéraliser le commerce des services en commençant par cinq secteurs prioritaires¹, de s'attaquer aux obstacles non tarifaires freinant les échanges commerciaux intrarégionaux. A cet effet, 43 pays, représentant 78% des membres de l'UA, ainsi que quatre unions douanières ont soumis leurs offres tarifaires. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Protocole commercial de l'accord sur la ZLECAf est entré en vigueur. De plus, le Secrétariat de la ZLECAf basé à Accra au Ghana est pleinement opérationnel depuis août 2020.

4.2- Réseau ferroviaire intégré à grande vitesse de l'Afrique

Les progrès réalisés à ce jour sont les suivants :

- Le premier plan décennal de mise en œuvre du réseau ferroviaire intégré à grande vitesse de l'Afrique (AIHSRN) a été élaboré. Ce plan comprend 14 projets pilotes, dont trois projets pilotes accélérés ont été identifiés.
- Les États membres ont été formés au protocole ferroviaire (de Luxembourg) et à la convention de CAP relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, un traité mondial novateur qui permettra au secteur privé de financer beaucoup plus facilement le matériel ferroviaire roulant dans le monde entier.

Dans l'ensemble, les progrès de la mise en œuvre du réseau ferroviaire intégré à grande vitesse en Afrique ont été beaucoup plus faibles que prévu. Des efforts techniques plus importants seront nécessaires pour accélérer la mise en œuvre.

4.3- Marché unique africain du transport aérien

Dans le cadre des progrès accomplis dans la mise en œuvre, les règlements de protection des consommateurs, les règlements de concurrence et les règles de procédures de l'agence d'exécution du SAATM (Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)) ont été finalisés. Par conséquent, la CAFAC assure la coordination de l'appropriation et de la domestication de ces instruments au niveau des États membres. En outre, 35 États

• ¹ Les services fournis aux entreprises, les services de transports, les services financiers, les services de communication et les services touristiques.

membres de l'UA, qui représentent 89 % du trafic aérien intra-africain, ont signé l'engagement solennel de soutenir la pleine mise en œuvre opérationnelle du SAATM. Cependant, la mise en œuvre du SAATM a enregistré des lenteurs au cours des deux dernières années en raison de la pandémie de COVID-19.

4.4- Institutions financières africaines

A ce jour la situation concernant l'état de la mise en œuvre se présente comme suit :

- ▲ **La Banque Centrale Africaine (BCA)** : Elle a pour but d'élaborer une politique monétaire commune et une monnaie unique africaine en vue d'accélérer l'intégration économique. Les progrès réalisés à ce jour sont entre autres l'élaboration des statuts et de structure de l'Institut monétaire africain. De plus, les critères de convergence macroéconomique ont été harmonisés et alignés sur le Programme de coopération monétaire en Afrique sous la houlette de la BCA.
- ▲ **La Banque Africaine d'Investissement (BAI)** : A ce jour, seulement 22 États Membres ont signé le Protocole portant création de la BAI et 6 États membres ont ratifié le document. Le délai prévu dans le cadre de l'Agenda 2063 pour la création de la BAI est 2025.
- ▲ **Le fonds Monétaire Africain (FMA)** : Les acquis en matière de mise en place du FMA se résument par la signature de 12 États membres du protocole et un seul État membre l'a ratifié à ce jour. Le délai prévu dans le cadre de l'Agenda 2063 pour la création du FMA est 2023.
- ▲ **Bourse panafricaine** : Les négociations sur le mémorandum entre l'Union africaine (UA) et l'Association des bourses des valeurs africaines (ASEA) ont été achevées. L'UA continue d'exhorter les membres de l'ASEA à accélérer la mise en œuvre de la bourse panafricaine.

4.5- Barrage Grand Inga

La loi Inga visant à faciliter l'exécution du projet promulguée en 2017 constitue un pas important dans la mise en œuvre du projet de réalisation du barrage Grand Inga. Toutefois, elle est en attente de ratification. En outre, un protocole d'accord entre le gouvernement de la République Démocratique du Congo et des prestataires de services concernant les modalités juridiques et opérationnelles a été signé.

5. IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19 ET RIPOSTE DE L'UNION AFRICAINE

La performance économique de l'Afrique s'est considérablement contractée depuis le début de la pandémie, principalement en raison des mesures de restriction et de contrôle, notamment la fermeture des frontières et le confinement, mises en place par les pays africains. L'apparition de la pandémie a entraîné des perturbations dans les entreprises, une baisse significative des investissements directs étrangers et l'interruption des chaînes d'approvisionnement mondiales en provenance et à destination de l'Afrique, ainsi qu'une baisse globale de la croissance économique. Le continent a subi sa pire récession en plus de 50 ans en raison de la Covid-19, son PIB ayant baissé de 5,5% en 2019 à 0,7% en 2021. En termes de réponse à la pandémie, l'Union Africain a mené des interventions suivantes :

- Adoption d'une stratégie continentale commune à travers le rôle prépondérant joué par le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) dans la coordination de la riposte sanitaire continentale à la pandémie de COVID-19.
- Assistance technique fournie par le groupe de travail africain sur le nouveau coronavirus (AFCOR) mis en place par le CDC Afrique a porté sur le dépistage aux points d'entrée, la prévention et le contrôle des infections dans les établissements de santé, le diagnostic en laboratoire et la sensibilisation des communautés.
- Dans le cadre du Partenariat pour l'accélération des tests de la COVID-19 (PACT), les capacités nationales de dépistage ont été renforcées et des millions de kits de dépistage de la pandémie ont été distribués sur le continent. De même, des partenariats avec le secteur privé ont été mis à profit. C'est le cas du partenariat entre l'Agence de développement de l'Union africaine et le groupe Vodacom qui a permis la construction d'une infrastructure numérique pour gérer les vaccinations dans tous les États membres de l'UA. Le Partenariat pour la fabrication de vaccins en Afrique a été lancé en avril 2021 afin de tirer parti des partenariats panafricains et mondiaux en vue d'intensifier la fabrication de vaccins en Afrique.
- En matière de financement, le Fonds de riposte à la pandémie de COVID-19 mis en place par l'UA a permis de soutenir l'achat groupé de diagnostics et d'autres produits médicaux destinés à être distribués aux États membres de l'UA. En outre, l'UA a élaboré une stratégie africaine de financement des vaccins en vue d'assurer la disponibilité et l'accès aux vaccins COVID-19.
- En ce qui concerne le renforcement des capacités des Etats membres, le CDC Afrique, en collaboration avec le Centre d'excellence africain pour la génomique des maladies infectieuses (ACEGID), a réalisé une série de formations au niveau continental sur le séquençage du SRAS-CoV-2. L'objectif de cette série de formations est de former une main-d'œuvre qualifiée qui fournira des données génomiques rapides et représentatives afin de documenter la réponse continentale à la pandémie de COVID-19.

6. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

6.1- Coordination et Partenariat

Dans le cadre de la préparation du second rapport continental, la coordination et le partenariat entre les agences clés se sont sensiblement renforcés. En effet le Groupe de Travail Technique (TWG) composé d'experts représentant des institutions dont la CUA, AUDA-NEPAD, ACBF, MAEP, JSSO/BAD et les CER a joué un rôle majeur dans la coordination du processus de révision des outils et méthodologie du rapport, le renforcement des capacités des Etats membres, la consolidation et l'analyse du rapport et la présentation des performances de l'Agenda 2063. Ces résultats sont également l'émanation de la bonne synergie et interaction entre ces différents acteurs et le soutien de l'équipe du Champion dirigée par Mme la Ministre du Plan et du Développement de la Cote d'Ivoire. Avec l'expérience d'élaboration du premier rapport continental, la coordination entre et au sein des Etats membres dans le cadre de la préparation du 2^e rapport s'est davantage améliorée. En effet, le fonctionnement des comités de coordination s'est davantage fluidifié du fait d'une meilleure appropriation de l'Agenda 2063 au sein des Etats membres.

6.2- Communication

A deux ans de la fin du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, la vulgarisation de ce cadre stratégique de développement et ses réalisations à travers les pays reste un défi majeur à relever. Toutefois, les Etats membres sont engagés dans une dynamique de sensibilisation et d'accélération du processus de mise en œuvre de l'Agenda 2063 en vue d'assurer la transformation économique de l'Afrique. Il devient impératif de mettre à la disposition des Etats membres les divers outils contenus dans la stratégie de communication développée par la Commission de l'UA afin de leur permettre d'assurer une vulgarisation efficace de l'Agenda 2063.

6.3- Appropriation (domestication) de l'Agenda 2063

Des efforts importants ont été menés pour prendre en compte les perspectives du plan décennal de l'Agenda 2063 dans les stratégies et programmes et plans de développement au niveau continental, régional et national. A ce jour, la quasi-totalité des Etats membres (52 sur 54) ont pu aligner leurs plans nationaux de développement sur les objectifs de l'Agenda 2063. L'adoption de l'approche participative et multisectorielle, notamment l'implication effective des acteurs étatiques et non étatiques, des organes intergouvernementaux et interparlementaires sous-régionaux, les organisations de la société civile et d'autres acteurs étatiques constitue un facteur favorable dans le processus d'intégration de l'Agenda 2063 dans les priorités de développement des Etats membres.

6.4- Dispositifs de Suivi et Evaluation

D'énormes efforts ont été menés dans le cadre du suivi et évaluation de l'Agenda 2063 au niveau continental. Le document du profil des indicateurs du 1^{er} plan décennal de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 a été révisé afin de garantir la pertinence et l'utilité des indicateurs pour les Etats membres. Ensuite, le Groupe Technique de Travail (GTT) a fourni diverses

assistances techniques et de renforcement des capacités aux Etats membres dans le cadre de la préparation du second rapport continental. Le processus d'évaluation du 1^{er} plan décennal et l'élaboration du 2nd plan décennal a démarré avec l'adoption de la note conceptuelle et la feuille de route au comité ministériel de suivi de l'Agenda 2063.

7. ÉTAT DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

Compte tenu de son rôle de longue date en tant que principale institution de financement de l'intégration régionale en Afrique, l'UA a chargé la Banque africaine de développement (BAD) de travailler en collaboration avec les États partenaires, les CER, les partenaires au développement et le secteur privé pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. À cet égard, la Banque a octroyé des financements au niveau pays pour soutenir le développement national dont l'Agenda 2063 et les cinq priorités de la BAD. En outre, la Banque a soutenu la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063, notamment par le biais d'une subvention de 4,8 millions de dollars EU pour l'appui institutionnel visant à rendre opérationnel le secrétariat de la ZLECAf, 5 millions de dollars EU pour soutenir les travaux relatifs à la préparation du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA Phase II) et l'approbation de 27,33 millions de dollars EU pour soutenir l'initiative de l'Union africaine pour la riposte à la pandémie de COVID-19.

Le continent devra renforcer considérablement ses efforts de mobilisation des ressources intérieures. Dans ce cas, la mise en œuvre effective de la stratégie de mobilisation des ressources constitue l'une des mesures essentielles permettant aux États membres et aux CER d'accélérer la mise en œuvre des programmes et projets de l'Agenda 2063 aux niveaux régional et national. On pourrait également envisager la création d'une plate-forme continentale de ressources. En outre, il sera important de tirer parti des dividendes de la technologie numérique pour améliorer la mobilisation des ressources nationales, étant donné le grand nombre d'abonnés à la plate-forme numérique.

8. DEFIS ET ENSEIGNEMENTS TIRES

8.1- Défis

Les défis recensés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 portent sur la vulgarisation et l'appropriation, la communication, la planification, le suivi-évaluation et système statistique et le financement.

En matière de planification, les cibles fixées pour certains indicateurs ne sont pas réalistes ; ce qui les rend difficilement atteignables sur la période définie. De plus, la faiblesse des systèmes statistiques nationaux ne permet pas la collecte des données pour le renseignement à date de certains indicateurs.

S'agissant du financement de l'Agenda 2063, la faible mobilisation des ressources intérieures des Etats membres constitue un défi majeur. En effet, la stratégie de mobilisation des ressources adoptée par l'UA connaît un retard dans sa mise en œuvre.

Au niveau des projets phares, les faibles progrès enregistrés dans leur mise en œuvre se justifient entre autres par le niveau de maturité de ces projets. En effet, certains projets phares n'ont pas véritablement évolué au niveau de la mise en œuvre du fait des faiblesses à la conception. Cette situation pose des défis en matière de capacité à l'élaboration de projets viables.

En matière de vulgarisation et appropriation de l'Agenda 2063 dans les Etats membres, la faible diffusion des outils de communication n'a pas favorisé une meilleure connaissance de l'Agenda 2063 au sein des communautés.

En ce qui concerne le dispositif de suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063, il demeure relativement modeste dans les Etats membres. Il manque des structures adéquates pouvant garantir la coordination effective de la mise en œuvre et la gestion des résultats de l'Agenda 2063 comme requis dans le cadre de suivi et évaluation de l'Agenda 2063 développé par la Commission de l'Union Africaine. Les capacités techniques nécessaires pour assurer un suivi efficace de l'Agenda 2063 sont également limitées dans les Etats membres. Par ailleurs, l'insuffisance de données statistiques désagrégées et fiables a été notée lors du processus de renseignement des indicateurs comme ce fut le cas lors de la préparation du rapport précédent en 2019.

8.2- Enseignements tirés

Les Etats membres intègrent de plus en plus le principe de redevabilité autour de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 au regard du nombre de plus en plus croissant de pays qui soumettent leurs rapports nationaux. En effet, de 31 Etats membres en 2019, le présent rapport résulte de la contribution de 38 Etats membres. Ce résultat est imputable aux efforts déployés et à l'appui apporté par le Groupe Technique de Travail (GTT) pour accompagner les états membres.

Aussi, la révision du Manuel des indicateurs de l'Agenda 2063 a permis de disposer d'indicateurs fiables permettant de rendre compte des réalités des Etats membres de l'Union africaine. Cet exercice a permis de présenter des performances de mise en œuvre de l'Agenda 2063 qui reflète la réalité au niveau du continent et traduit également les efforts des pays en matière d'amélioration des conditions de vie des populations. L'opportunité de l'évaluation du premier plan décennal et de la formulation du second plan décennal devrait permettre de capitaliser cette leçon apprise pour affiner davantage les indicateurs de l'Agenda 2063.

Le développement de partenariat et de collaboration entre les organes de l'UA, notamment les CER et les États membres de l'UA, et les partenaires au développement contribuent à faciliter la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et à obtenir des résultats probants.

L'insuffisance d'appropriation de l'Agenda 2063 par les Etats membres de même que sa faible connaissance par les populations africaines s'expliquent par la faible communication autour dudit Agenda. L'intensification de la communication autour de cet Agenda continental améliorerait son appropriation par les populations et par conséquent sa mise en œuvre.

9. RECOMMANDATIONS

9.1 - Soutien et responsabilité politiques accrus

La réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 dépend en grande partie d'un engagement politique fort, notamment des institutions pour soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports sur le plan de développement de l'Afrique sur 50 ans. Pour ce faire, il est nécessaire de :

- Renforcer les revues collectives, les réflexions conjointes, l'apprentissage des pairs et la responsabilité mutuelle sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la production des rapports de suivi.
- Consolider les mécanismes institutionnels pour la vulgarisation et le suivi de l'Agenda 2063, ainsi que la production de rapports et le partage d'expériences au niveau national et local.

9.2 Renforcement de la programmation

Au moment où le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 touche à sa fin et que les préparatifs, marquant également le début du deuxième plan décennal de mise en œuvre, commencent, il sera important d'entreprendre des études empiriques (par exemple, des études prospectives) sur les interventions clés requises sur la trajectoire de développement de l'Afrique. Ces interventions doivent être axées sur la relance, la stabilisation et la revitalisation des économies africaines dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les interventions spécifiques consisteront notamment à :

- Renforcer les capacités des États membres de l'UA et des CER à élaborer des projets susceptibles d'être financés et travailler en étroite collaboration avec la BAD et d'autres institutions financières africaines pour identifier et concevoir des projets viables permettant de réaliser les objectifs des plans décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063
- Réviser certaines cibles de l'Agenda 2063, sur la base d'analyses et de preuves et en tenant compte des différents contextes des régions et des États membres de l'UA
- Mettre davantage l'accent sur des domaines prioritaires spécifiques, plus susceptibles de permettre une reprise et une croissance socio-économiques accélérées, et investir dans ces domaines.
- Inclure dans le deuxième plan décennal de mise en œuvre un objectif et un domaine prioritaire concernant le renforcement de la résilience de l'Afrique face aux catastrophes naturelles et à d'autres événements de grande ampleur et à fort impact tels que les pandémies mondiales.

9.3 Gestion des données et capitalisation des connaissances

Des efforts ont été menés pour renforcer les systèmes statistiques au niveau national, régional et continental. Néanmoins, en raison des demandes toujours croissantes des secteurs public et privé, il est nécessaire de renforcer les capacités et le financement des ressources humaines institutionnelles pour soutenir le processus de suivi et de production de rapports de mise en œuvre de l'Agenda 2063. De façon spécifique, il s'agira de :

- Encourager les États membres à allouer plus de 0,15 % de leurs budgets nationaux au financement des systèmes statistiques. Il est recommandé qu'au moins 0,05 % de ces fonds soient alloués au processus de préparation des rapports de mise œuvre de l'Agenda 2063.
- Favoriser l'engagement des ressources humaines et financières des États membres de l'UA pour renforcer les capacités en matière de statistiques et de données afin d'assurer la disponibilité des données pour l'établissement de rapports précis et l'évaluation de l'impact.

9.4 Mobilisation des ressources

Il est important de promouvoir un cadre de financement intégré qui réduise les double-emplois, permet de réaliser des économies d'échelle et optimise l'utilisation des ressources pour financer la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les interventions spécifiques consisteront notamment à :

- Encourager les États membres, le secteur privé et les partenaires en développement à financer la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Accélérer la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources intérieures au niveau des États membres et des CER, pour faciliter le financement de la mise en œuvre des programmes et projets de l'Agenda 2063.
- Approfondir la collaboration et mobiliser le soutien politique pour lutter contre les flux financiers illicites et les fuites des capitaux, et en s'appuyant sur le prélèvement de la taxe sur les importations éligibles à 0,2% décidé par la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA. Il s'agira également d'accélérer l'intégration des marchés financiers à l'échelle régionale et continentale

9.5- Evaluation du 1^{er} plan décennal 2014-2023 et formulation du 2^e plan décennal 2024-2033

- Réaliser l'évaluation du 1^{er} plan décennal de l'Agenda 2063 sous la coordination générale de la Vice-Présidente de la Commission de l'Union Africain,
- Elaborer le document du 2^e plan décennal sur la base des recommandations de l'évaluation du 1^{er} plan décennal
- Faire le plaidoyer auprès de la BAD pour financer davantage l'évaluation du plan décennal et la formulation du second plan décennal

9.6- Recommandation relative au mandat du Champion

- Faire le plaidoyer pour permettre au point focal du Champion de l'Agenda 2063 d'être membre du Comité Ministériel de suivi de l'Agenda 2063.

10. CONCLUSION

L'apparition de la pandémie mondiale a déclenché une nouvelle vague de pression fiscale sur les gouvernements africains. Ceci, ainsi que d'autres difficultés structurelles, notamment les faibles capacités techniques et financières d'exécution ont impacté les progrès et les performances du continent dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Malgré ces défis, l'Afrique a obtenu des résultats assez remarquables et manifestement meilleurs qu'en 2019 dans la réalisation des aspirations, des cibles et des objectifs énoncés dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, atteignant une performance globale de 51 % contre 32 % en 2019. En outre, le continent a fait des progrès notables dans la mise en œuvre des 15 projets phares de l'Union africaine. Il convient de noter les progrès réalisés dans la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine.

En ce qui concerne les dispositions institutionnelles visant à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063, le soutien que les organes de l'UA ont apporté à l'incorporation législative et au renforcement du suivi de l'Agenda 2063, ainsi qu'à l'établissement de rapports y relatifs, a été d'une grande valeur pour promouvoir la mise en œuvre du plan de développement de l'Afrique. La collaboration entre les organes de l'UA, notamment les CER et les États membres de l'UA, et les partenaires au développement a également permis de soutenir les efforts et de donner à l'Afrique un élan plus fort pour travailler plus résolument à la réalisation de sa vision du développement telle qu'incarnée dans l'Agenda 2063.

D'une manière générale, l'Afrique a continué à faire preuve d'une volonté inébranlable à réaliser la vision de « l'Afrique que nous voulons » en dépit des réalités difficiles de l'écosystème socioéconomique auxquelles elle est confrontée.